

Promotion auto-emploi des Jeunes II

1. Thème / secteur du projet

| | |
|---------------------|--|
| Type de projet | Service communal / collaboration intercommunal |
| Catégorie de projet | Développement économique |
| Thème du projet | Promotion auto-emploi des Jeunes |

2. Titre du projet et Commune

Promotion d'auto-emploi pour les jeunes

1. Localisation

| Paye | Région | Département | Commune |
|----------|--------|-----------------|---------------------|
| Cameroun | Centre | Mvila, | Ngoulemakong |
| Cameroun | Sud | Nyon et So'o, , | Akoeman et Menguemé |

3. Description générale:

3.1. Le contexte du projet

Renforcement des capacités et l'éveil de l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes. Les initié au principe et approche sur la stratégie de l'auto-emploi. Mise en place d'un fond /crédit à la disposition des jeunes. Le fond est rotatif.

3.2. La démarche

Les fonds sont logés dans le compte de la Commune. Ils sont géré par le Comité de Pilotage (la fondation d'un Comité de Pilotage est décrit dans une autre fiche de projet) sur ordonnance du maire. Le Comité organise la sensibilisation des jeunes de s'engage à l'auto-emploi.

Après étude de dossier présenté par les jeunes auprès le Comité de Pilotage, le dernier l'approuve et le donne au maire. Cette doit être parrainé par un parent.

Avant le crédit est versé le jeune participe à une formation sur la tenue de document comptable à la mairie.

Dès que le jeune a reçue le financement le Comité de Pilotage (CdP) se rassure que il est installé. Le CdP passe aussi de temps en temps (trimestriel) pour voir les documents comptables et si les conditions de vie du jeune s'améliore.

Le remboursement se passe par mois pour le petit commerce et par trimestre pour les projets agricoles.

Projet petit commence :

10.000 à 50.000 remboursements mensuels, la période de remboursement commence 3 mois après l'obtention du crédit

Projet agriculture :

7 mois après obtention.

Le crédit remboursé entre dans le fond pour aider autres jeunes dans l'auto-emploi.

3.3. Acteurs

- La commune
- Le Comité de Pilotage (CdP)
- Le personnel communal, qui est chargé de formation sur la tenue de document comptable (cahier de compte et cahier de caisse)
-

3.4. Participantes

- Les Jeunes

3.5. Partenaires

CANADEL

Centre d'Accompagnement de Nouvelles Alternatives de Développement Local

Adresse : BP 3799 Yaoundé. CAMEROUN. Tél. : (237)221 31 40 / 200 38 74 - Fax : (237) 220 55 20 , www.canadelcam.org

3.6. Modalité de gestion / pérennité

Le Comité de Pilotage passe de temps en temps (trimestriel) pour voir les documents comptables et si les conditions de vie du jeune s'améliore. Il suit aussi le remboursement du crédit.

Chaque an le Comité de Pilotage se réunis pour l'évaluation du projet et contrôle le fond.

4. Les résultats du projet

4.1. Les Activités

- Sensibilisation des jeunes à l'auto-emploi
- Approuvement des dossiers
- Formation des bénéficiaires
- Octrois du crédit
- Suivi de l'auto-emploi
- Evaluation fait par le Comité de Pilotage

4.2. output/produits

- Microcrédit pour des Jeunes en chômage
- Accompagnement des Jeunes à la fondation d'un autoemploi

4.3. Les changements causés par le projet

- l'auto-emploi des jeunes

4.4. L'impact du projet

- Les recettes de commune augmentent,
- Le niveau de vie des jeunes est amélioré,

5. Informations techniques

5.1. démarrage et durée du projet

- A Ngoulemakong : de Aout 2007 jusqu'à présent
- Akoeman : Mai 2009 jusqu'à présent
- Menguemé : Nov. 2009 jusqu'à présent

5.2. montant et source de financement

750000 FCFA sont versé dans un fond.

En moyen les jeunes reçoivent 30.000 FCFA et ils remboursent les crédits au fond ou directement au prochain Jeune après l'approuve par le CdP

| Montant global | Apport de la Commune | Apport de CANADEL |
|----------------|----------------------|-------------------|
| 750.000 FCFA | 250.000 FCFA | 500.000 FCFA |

6. Réflexion et expériences

Malgré la bonne marche du projet il est nécessaire pour une amélioration que

- *on mette en place un barème des indicateurs du succès du projet et nome des responsables*
- *on mesure les entrés de fond par l'impôt libérateur à la commune et la durabilité de l'auto-emploi après 1 ou 2 ans.*
- *le CdP soit mise en place car c'est le principale acteur*
- *on .aie un document qui fixe le déroulement, les grands étapes et le suivi / évaluation du projet.*

7. personnes ressources

| Nom | fonction | Commune | Téléphone | Email |
|-----------------|------------------------|--------------|-------------|--------------------------|
| AKOA Anicet | Maire | Ngoulemakong | 99 35 46 05 | |
| MANA Antoine | Secrétaire Générale | Ngoulemakong | 95 22 62 06 | |
| NDI Joseph | Responsable SADEL | Ngoulemakong | 96 02 60 24 | josephndiessama@yahoo.fr |